

agrisano

Pour toute l'agriculture!

Toutes les assurances à portée de main.

L'assurance
complémentaire pour
davantage de confort
à l'hôpital.

Hospital Flex – L'assurance complémentaire d'hospitalisation

En division commune, vous bénéficiez d'une couverture complète des coûts. Vous souhaitez toutefois davantage de confort et d'intimité, ainsi que le libre choix du médecin. Avec Hospital Flex, c'est chose possible. Vous pouvez ainsi décider, au plus tard lors de votre admission à l'hôpital, si vous préférez la division commune, demi-privée ou privée.

Hospital Flex se démarque des assurances complémentaires d'hospitalisation onéreuses. En plus de primes mensuelles attrayantes, vous jouissez d'une totale flexibilité dans le choix de la division hospitalière.

Le module complémentaire vous offre encore plus de prestations – par ex. pour la garde d'enfants, l'aide de ménage ou les cures. Souscrivez au module complémentaire et bénéficiez de prestations supplémentaires.

Flexible et attrayante

- ▶ Deux variantes pour différents budgets: Hospital Flex 1 et Hospital Flex 2.
- ▶ Libre choix de la division moyennant des primes avantageuses
- ▶ Libre choix de l'hôpital (liste cantonale des hôpitaux, hôpital conventionné LAMal Helsana)
- ▶ Prestations optimales en cas de maternité, forfait d'accouchement en cas d'accouchement ambulatoire (délai de carence de 365 jours)
- ▶ Prestations pour les frais d'hébergement et de pension d'une personne accompagnatrice (rooming-in)
- ▶ Extensible avec le module complémentaire
- ▶ Rabais de prime intéressants pour les familles

Vos avantages en un coup d'œil



Variante		Hospital Flex 1	Hospital Flex 2
Prestations et durée des prestations	Hôpital suisse* et clinique de réadaptation	illimité	illimité
	Étranger*	CHF 500.- par jour au max. 60 jours par année civile	CHF 1 000.- par jour au max. 60 jours par année civile
	Psychiatrie*	au max. 60 jours par année civile	au max. 60 jours par année civile
	Rooming-in*	CHF 50.- par jour au max. 15 jours par année civile	CHF 100.- par jour au max. 15 jours par année civile
	Forfait pour accouchement à domicile ou ambulatoire	CHF 500.- par accouchement	CHF 1 000.- par accouchement

Votre participation aux coûts (pour les frais supplémentaires dans la division choisie)	Division demi-privée	35 % des frais au max. CHF 3 000.- par an	20 % des frais au max. CHF 2 000.- par an
	Division privée	50 % des frais au max. CHF 9 000.- par an	35 % des frais au max. CHF 4 000.- par an

* Les prestations sont octroyées pour autant que le séjour hospitalier stationnaire soit nécessaire d'un point de vue médical.

Éxpansion		Module complémentaire
Prestations et durée des prestations	Cures balnéaires et de convalescence	jusqu'à CHF 100.- par jour, durant 21 jours au plus par année civile
	Aide de ménage	jusqu'à CHF 50.- par jour, durant 30 jours au plus par année civile
	Soins aigus et de transition	CHF 100.- par jour, durant 14 jours au plus par année civile
	Garde d'enfants	jusqu'à 30 heures par an (jusqu'au 15e anniversaire, moins 1 jour)

Veillez noter:

Âge d'admission		
	Au plus tôt	Au plus tard
Hospital Flex 1	Naissance	70e anniversaire (moins 1 jour)
Hospital Flex 2	Naissance	70e anniversaire (moins 1 jour)

Vous bénéficiez:

Rabais familial	
2 personnes	5 %
à partir de 3 personnes	10 %



Pour faciliter la lecture, nous utilisons la forme masculine pour désigner des personnes. Les termes correspondants s'appliquent en principe à tous les sexes.

Le présent prospectus produit contient une présentation simplifiée des prestations. Sont déterminants les conditions générales d'Assurances Agrisano SA, les règlements et les conditions complémentaires relatives aux produits ainsi que la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA).

Entité juridique: Helsana Zusatzversicherungen AG, Zürich

Vos possibilités de contact pour une couverture d'assurance optimale



Vous trouverez les coordonnées de votre agence régionale en vous rendant sur www.agrisano.ch/fr/contact ou directement ici:



Laurstrasse 10 | 5201 Brugg | Tel. +41 56 461 71 11 | info@agrisano.ch | www.agrisano.ch